



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 27 OCTOBRE 2021

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 27 octobre 2021
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021
4. Informations du bureau du Conseil communal
5. Informations et réponses de la Municipalité
6. Informations des Commissions & Délégations
7. Renvoi du Préavis municipal xx/2021 pour l'adaptation des dispositions à la LSDIS et au RLSDIS dans le cadre du Règlement sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours de Terre Sainte (SDIS TS), élection d'une commission ad hoc
8. Préavis municipal 05/2021–2026 concernant le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026
9. Préavis municipal 06/2021 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2022
10. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil
11. Divers

M. L. Wolfensberger, président, souhaite la bienvenue à tous les conseillers communaux, à M. le Syndic, aux conseillers municipaux, à la secrétaire municipale et au public.

Il rappelle les nouvelles mesures sanitaires en vigueur. Un micro fixe est prévu pour les prises de parole et celles-ci peuvent se faire sans masque.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus, 35 sont présents et 14 excusés, 1 absent.

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 18.

Municipalité : Mme A. Ansermet, Mme F. Decurnex Gonzalez, M. X. Wohlschlag et M. Ch. Lowe présents
Mme L. Karlsson excusée

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 20h23.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2021

M. L. Wolfensberger, président, annonce l'ajout d'un sujet en point 10, « Motion Weisskopf concernant la modification du règlement du Conseil communal ».

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- 1 à 9 inchangés
10. Motion Weisskopf concernant la modification du règlement du Conseil communal
11. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil
12. Divers

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal est approuvé par 31 pour, 0 contre et 3 abstentions.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

M. L. Wolfensberger, président

Informations administratives

Une partie de la présentation Powerpoint de la dernière séance, annexée au PV, sera disponible sur le site internet de la commune.

Des dossiers sont à disposition des conseillers pour le classement des documents reçus en séance.

Pour toutes modifications ou erreurs concernant l'adresse e-mail @commugny.ch, les conseillers peuvent contacter la secrétaire pour une mise à jour.

L'adresse presidence@commugny.ch inclut dorénavant le président, les deux vice-présidents et la secrétaire.

Votations

Il revient sur la votation du mois de septembre durant laquelle un apéritif a été servi. Cette démarche a eu un bon retour de la population et sera reconduite pour les votations du mois de novembre. Ceci a pour but de promouvoir un échange entre les citoyens et les membres du Conseil, de la Municipalité et du Bureau.

Séances 2022

7 séances sont prévues pour 2022, sous réserve de modification.

5. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme F. Decurnex Gonzalez, municipale

Animations

En association avec la commune de Chavannes-des-Bois, Commugny va accueillir 4 Food Truck le long de la salle de gymnastique à côté du parking de l'école. Une phase d'essai commencera le 1^{er} novembre 2021. Quatre dates ont été fixées pour les différents Food Truck, celles-ci sont indiquées sur le tout ménage distribué à la population. Les dates et horaires de présence des Food Truck seront à disposition sur le site de la commune.

Marché de Noël

Un marché de Noël aura lieu le samedi 18 décembre 2021 de 9h00 à 18h00, sur le site de l'école. Des formulaires d'inscription ont été envoyés aux artisans locaux et les artisans de Commugny intéressés à participer ont été contactés.

L'Amicale des pompiers s'occupera des repas.

Un marché aux jouets d'occasion, tenu par les enfants, sera également proposé.

Repas des aînés

Le repas des aînés sera organisé le vendredi 17 décembre 2021 à la salle communale. Les élèves de Commugny présenteront une chantée à cette occasion. Le certificat Covid sera obligatoire et les personnes intéressées devront s'inscrire.

Mme A. Ansermet, municipale

Routes

Une rencontre a eu lieu avec les deux voyers (des routes et des signalisations) s'occupant de notre région.

Deux projets mis en place peuvent aller de l'avant :

- Route de Marnex, l'exécution aura lieu avant la fin de cette année, si la météo le permet.
- Vy des Mores, la Commission des routes sera convoquée pour discuter de l'avancement de ce projet.

SDIS (Service de Défense contre l'Incendie et de Secours)

Lors de l'assemblée de la Commission du feu, une présentation de la révision du règlement a été faite.

Une séance d'information, concernant la campagne de recrutement des nouveaux sapeurs-pompiers pour le SDIS de Terre Sainte, aura lieu le jeudi 4 novembre 2021 à 19h30 dans la caserne du chemin Balessert 1 à Founex. Pour toutes informations, Mme A. Ansermet se tient à disposition.

M. Ch. Lowe, municipal

Zone réservée

La Municipalité a mis à l'enquête le 9 octobre 2021 une zone réservée sur toute la zone constructible. L'enquête publique est ouverte jusqu'au 11 novembre et les documents sont à disposition au greffe et sur le site internet de la commune pour consultation.

Une séance publique a eu lieu le mercredi 13 octobre.

M. X. Wohlschlag, syndic

Recours contre la facture sociale

Réponse à la question M. E. Weisskopf posée au dernier conseil. Pour rappel, 13 communes ont déposé un recours, auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP), contre le décompte définitif 2019 de la facture sociale. Comme il n'y a pas eu de réponse pendant une année, les 13 mêmes communes ont déposé un deuxième recours contre le décompte définitif 2020. Etant donné que ce recours a été finalisé fin août 2021 et déposé début septembre, il n'est pas possible pour Commugny de rejoindre les 13 communes dépositaires.

La question reste ouverte quant à l'adhésion à un troisième recours. Il espère que d'ici là, des réponses seront données.

Programme de législature 2021-2026

Les membres de la Municipalité ont élaboré un programme de législature. Celui-ci est présenté à l'assemblée.

Un document résumant le contenu du programme de législature est disponible sur le site internet de la commune.

6. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

ARSCO

Budget 2022

M. J. Luyet indique que deux membres de la Commission des finances (MM J. Luyet et E. Weisskopf) étaient présents lors d'une séance avec l'ARSCO pour la présentation du budget 2022. Le budget 2022 est d'environ CHF 6 millions et quasiment identique à celui de 2021. Il se décompose en 3 principales parties :

- l'administration générale (frais de personnel) environ CHF 2,2 millions
- la partie financière (amortissements et intérêts), environ CHF 2,2 millions
- l'entretien des bâtiment (chauffage, etc.), environ CHF 1,6 millions

Ce budget est supporté en grande partie par l'apport des communes CHF 5,7 millions et il est stable.

Projet piscine patinoire

Le projet va pouvoir démarrer. Il n'y a, à priori, pas d'augmentation du coût (devisé à CHF 19 millions).

Les coûts annuels d'entretien se situeraient à CHF 1,2 millions. Cela représente un coût d'environ CHF 50-60 par habitant, soit pour Commugny environ CHF 150'000.- à CHF 180'000.-.

SITSE

M. F. Van Beneden résume la visite des installations des SITSE, proposée aux délégués intercommunaux. Certains points ont été abordés tels que la problématique de sécheresse et la logistique conséquente des SITSE.

La Commission des travaux des SITSE s'est réunie le 14 octobre 2021. Un budget de CHF 85'000.- a été approuvé pour l'étude d'un avant-projet concernant la remise d'un collecteur d'eau claire.

Commission de gestion

M. N. Kaltenrieder informe que le président de la Commission sera M. S. Vazquez.

7. RENVOI DU PRÉAVIS MUNICIPAL XX/2021 POUR L'ADAPTATION DES DISPOSITIONS À LA LSDIS ET AU RLSDIS DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LE SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS DE TERRE SAINTE (SDIS TS), ÉLECTION D'UNE COMMISSION AD HOC

Mme A. Ansermet explique le fonctionnement d'une entente intercommunale et le déroulement en cas de modification du règlement.

Quatre articles dans le règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Terre Sainte devront être adaptés au Règlement cantonal d'application.

M. L. Wolfensberger, président, propose le renvoi du préavis à une Commission ad hoc.

Le renvoi du préavis municipal à une Commission ad hoc est approuvé à l'unanimité.

Les membres de la commission ad hoc nommés sont MM W. Broeksmit, R. Chablaix et N. Reichmuth.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL 05/2021–2026 CONCERNANT LE PLAFOND D'ENDETTEMENT POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

L'assemblée accepte à l'unanimité d'accorder la parole à Mme N. Riccio, boursière.

M. X. Wohlschlag fournit une précision concernant le cautionnement de Télé Dôle SA, suite à une discussion avec la Commission des finances.

Commugny détient encore 403 actions de Télé Dôle SA. Une démarche va être entreprise auprès du Conseil régional, pour qu'en cas de cession des actions, Commugny ait l'assurance que le cautionnement soit annulé. Cette situation peut être réglée avant la fin de l'année ou en cas de préavis du Codir de Télé Dôle SA, en début d'année prochaine.

M. E. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. N. Kaltenrieder indique qu'un cofinancement avait été voté pour Télé Dôle SA pour l'amélioration des pistes, mais ne se souvient plus s'il s'agissait d'un cautionnement à perpétuité ou s'il va s'arrêter un jour. Il demande si quelqu'un a des précisions à ce sujet.

M. X. Wohlschlag répond qu'à partir du moment où les 403 actions seront restituées, il veut l'assurance que le cautionnement disparaisse complètement (confirmation écrite).

Le préavis municipal 05/2021-2026 est approuvé à l'unanimité.

9. PRÉAVIS MUNICIPAL 06/2021 CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2022

M. X. Wohlschlag donne quelques précisions sur le préavis.

Comparatif des communes de Terre Sainte

Le taux d'imposition moyen en Terre Sainte est actuellement de 59,4.

Pour information, dans sa séance du 27 septembre 2021, le Conseil communal de Coppet a voté une augmentation du taux d'imposition de 8 points. Toutefois, cette décision pourrait faire l'objet d'un référendum.

Recettes fiscales

Pour l'année 2021, le budget prévu était de CHF 13,6 millions. Au 30 septembre 2021, les recettes sont de CHF 13,8 millions. Cela est plutôt positif.

Charges cantonales

La **réforme policière** représente environ CHF 600'000.-, chiffre assez précis qui ne bouge pas énormément. La **facture sociale** augmente de 5,3 % en moyenne par année, celle-ci peut être plus ou moins estimée.

La **péréquation** est le point le plus difficile à anticiper. Le montant de la péréquation dépend des autres communes.

Une fois les redevances cantonales et intercommunales déduites, il ne reste qu'environ 10% des rentrées fiscales pour le « ménage communal ».

Liquidités

La Commune n'a actuellement aucune dette. L'emprunt à court terme conclu en 2020 a été remboursé.

Au niveau des liquidités, la situation est sous contrôle.

Marge d'autofinancement et comptes

Le budget 2021 prévoit un déficit de CHF 1'583'000.-.

Proposition du taux d'imposition communal pour 2022

En prenant des mesures aujourd'hui, cela évitera une augmentation massive du taux d'imposition.

M. X. Wohlschlag donne des exemples sur l'impact d'un point d'impôt en fonction du revenu imposable (impact progressif)

M. E. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. D. Flesher demande quel est le projet à long terme de la commune et s'il y a eu une étude ou une analyse pour savoir si les nouveaux habitants apportent plus de contributions à la commune que les personnes qui la quittent (par exemple les retraités) ?

Il demande également s'il est possible de savoir ce qu'amène (en termes de recettes) un contribuable d'une autre commune (Mies, Chavannes-des-Bois, etc.) en comparaison à un contribuable de Commugny.

M. X. Wohlschlag répond qu'ils n'ont pas accès aux données des autres communes. Commugny ne dépend pas d'un ou deux contribuables et les recettes sont plutôt équilibrées.

Beaucoup de ventes de gros objets immobiliers ont lieu et cela rapporte des droits de mutation non négligeables. Aujourd'hui, les nouvelles constructions sont principalement de grande densité. Cela augmente la population, mais pas les recettes. Le fait de freiner le développement n'est pas forcément un désavantage.

M. Ch. Lowe indique que l'objectif de la zone réservée est qu'elle dure le moins longtemps possible. Les lois cantonales dictent les contraintes et capacités de constructions.

Le ralentissement est momentané et l'effet sur l'imposition sera faible.

M. H.-J. Knoepfli s'oppose à l'augmentation du point d'impôt pour diverses raisons.

- Il estime que la commune envoie un mauvais signal en cas d'augmentation d'impôt. Cela fait fuir les hauts contribuables.
- Les rentrées fiscales tournent toujours vers CHF 13,5 millions. Etant donné l'augmentation de la population, ces recettes vont certainement augmenter et non diminuer.
- Les variations du taux d'imposition n'ont pas d'influence sur les recettes.
- Les imprévus ont été positifs l'année dernière.
- Les liquidités ont passé de 1,6 millions à peut-être 4 millions, malgré la non utilisation du prêt à terme fixe.

M. X. Wohlschlag ne pense pas que le fait d'augmenter de 1,5 le taux d'imposition va faire fuir les éventuels nouveaux habitants. Il espère que d'autres critères, que le point d'impôt, rentrent en compte.

En acceptant l'augmentation du taux d'impôt, Commugny resterait 3 points en-dessous du taux d'imposition moyen des communes de Terre Sainte. Le taux d'imposition cantonal moyen est de 74.

Les effets sur les recettes ont un décalage d'au moins deux ans. Il est aussi difficile de savoir quel effet le Covid a eu. L'effet d'une augmentation ou d'une baisse d'impôt se fera sentir dans deux ans.

La valeur d'un point d'impôt représente CHF 250'000.- pour la commune.

L'emprunt à court terme est là pour palier à une variation à court terme.

M. N. Reichmuth avait compris que Commugny est financièrement un bon élève et puni par la péréquation financière. Il demande si dans ce cas, cela fait sens de rester dans une bonne santé financière ?

M. X. Wohlschlag répond que le Canton ne laisserait pas une commune se mettre dans une situation financière inconfortable pour payer moins de péréquation.
L'augmentation du taux d'imposition envoie un message politique au Canton.

Le préavis municipal 06/2021 est approuvé par 32 pour, 2 contre et 0 abstention.

10. RENVOI DE LA MOTION WEISSKOPF CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

M. L. Wolfensberger projette la motion déposée en 2018. L'ancienne Municipalité n'avait pas eu le temps de traiter le sujet.

Le renvoi de la motion Weisskopf à une commission ad hoc est approuvé à l'unanimité.

Les membres de la Commission ad hoc nommés sont Mme N. Giger, MM Th. Dehaynin, N. Kaltenrieder, S. Vora et E. Weisskopf.

11. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES AU PRÉALABLE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Entrée/sortie d'autoroute à Sauverny/Versoix

Mme G. Mast indique que l'ancienne Municipalité, ainsi que d'autres communes de Terre-Sainte, étaient sur un projet commun d'une entrée/sortie d'autoroute à Sauverny/Versoix, pour éviter que le trafic en direction de Versoix ne traverse les villages de Commugny, Mies, Tannay. Ce projet n'est plus en discussion, sauf fortes demandes émanant des communes.

Elle demande si la Municipalité va se coordonner avec les communes de Mies, Tannay et Versoix pour que ce projet revienne à l'ordre du jour ?

M. X. Wohlschlag répond qu'il s'agit d'un sujet qui fait l'objet de discussions depuis de nombreuses années. Aucun projet de sortie d'autoroute à Versoix n'est envisagé pour le moment. Le sujet n'est pas du ressort de la Commune. Ce sujet pourrait être évoqué lors de la prochaine assemblée des syndics de Terre Sainte.

Pollution et nuances sonores

Mme M. Naegeli constate que sur les chemins et routes du village, on assiste trop souvent à des accélérations insensées et des hausses de tours moteur des véhicules. Certains conducteurs considèrent la route de Divonne en direction de l'autoroute comme une piste de courses, causant beaucoup de bruit.

Elle demande à la Municipalité si elle prévoit de prendre des mesures contre des voitures et motos trop bruyantes et envers le comportement de certains conducteurs ?

M. Ch. Lowe répond que les nuisances sonores ne sont pas du ressort de la commune mais de la police. Aucune mesure n'est donc envisagée. Il prie les particuliers incommodés par le bruit de s'adresser directement à la police.

Chemin de la Dauphine

Mme Ch. Bärtsch indique qu'après les très nombreux travaux de ces dernières années, le chemin de la Dauphine est en mauvais état. Certains trous et nids-de-poule dans la chaussée sont dangereux, car ils forcent les cyclistes (notamment les jeunes allant à l'école à La Châtaigneraie) à faire un brusque crochet.

Elle demande s'il serait envisageable de faire boucher ces trous en attendant la réfection de la route ?

Mme A. Ansermet répond que les travaux d'entretien du chemin de la Dauphine seront exécutés rapidement. Elle est encore dans l'attente de devis. Elle encourage les personnes à lui signaler d'éventuels dommages sur les routes du village, afin de pouvoir planifier les réparations.

Abattage d'arbre

M. E. Weisskopf signale qu'il a pu observer la semaine passée, l'abattage d'un immense arbre derrière le chemin du Martinet. Il s'est demandé si cela avait peut-être un lien avec les travaux urgents présentés à la séance du

23 juin (préavis 04/2021 concernant le renforcement des berges du Greny, accepté avec l'argument majeur de l'urgence).

Il demande à la Municipalité si elle a eu des nouvelles concernant ces travaux et où en est la communication avec les riverains (séance d'information, responsabilités etc.) ?

Mme A. Ansermet répond que l'abattage de l'arbre n'a pas de lien avec le projet de réparation des berges du Greny. Le permis d'abattage de l'arbre a été délivré par l'ancienne Municipalité.

Concernant les travaux urgents, la situation n'a pas évolué depuis le dernier conseil.

12.DIVERS

Ecoquartier à Divonne

Mme Th. Dittli-Lemoing demande si la Municipalité a participé à la réunion concernant l'Ecoquartier de l'ancienne Gare de Divonne ?

M. X. Wohlschlag informe que des échanges ont eu lieu entre les syndics de Terre Sainte et qu'une réunion aura lieu le 2 novembre 2021 avec le maire de Divonne.

Chemin des Pins

Mme I. Alonso informe l'assemblée que lors de la dernière législature, une commission ad hoc avait été nommée afin de rédiger une résolution concernant le chemin des Pins. Elle souhaite rappeler aux nouveaux membres du Conseil communal et à la nouvelle Municipalité la validité de cette résolution, acceptée alors par le Conseil communal, à savoir écarter définitivement la possibilité d'ouvrir le chemin des Pins à toute circulation automobile, y compris aux transports publics, mais à l'exception des véhicules agricoles et des ayants droit. Les informations relatives à cette résolution se trouvent sur le site internet de la commune.

Mme N. Helmers lit le procès-verbal de décisions.

Le procès-verbal de décisions est approuvé à l'unanimité.

**Le prochain Conseil communal aura lieu
le mercredi 8 décembre 2021 à 19h15.**

La séance est levée à 22h30.

Le Président



Luc Wolfensberger



La Secrétaire



Nathalie Helmers